

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_212

Objet : Partenariat MUZEA, le réseau des Musées de Flandre : Renouvellement du dispositif et sollicitation de subventions

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 212

Objet : Partenariat MUZEA, le réseau des Musées de Flandre : Renouvellement du dispositif et sollicitation de subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Vu la délibération en date du 5 juillet 2022, adoptant le projet artistique et culturel 2022-2026 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 relative à la convention de partenariat 2022 à 2024 pour la coordination du réseau Muzéa ;

Considérant la coordination du réseau des musées de Flandre assuré par Cœur de Flandre agglo et la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre dans le cadre de la convention triennale (2022 à 2024) signée le 15 mars 2022 ;

Considérant l'arrivée au terme de la convention entre la CCHF et Cœur de Flandre agglo pour la période 2022 à 2024 portant la coordination de « Muzéa », le réseau des musées de Flandre ;

Considérant le Comité de Pilotage de Muzéa du 24 septembre 2024 qui s'engage à renouveler le partenariat pour une durée de 3 ans entre Cœur de Flandre agglo, la CCHF, le Département du Nord et les musées membres ;

Considérant que le projet de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et la CCHF pour la période 2025 à 2027, a pour objectif de :

- coordonner le réseau des vingt-deux musées existants ainsi que ceux qui seront créés pendant la période de la convention,
- aider les musées à renouveler leur offre culturelle grâce à de nouvelles collaborations en faisant découvrir leurs collections d'une manière ludique et originale,
- élargir les publics en attirant des nouveaux visiteurs,
- valoriser l'ensemble des musées du territoire de Flandre et ouvrir les actions du réseau aux musées partenaires des collectivités voisines et frontalières par conventionnement ;

Considérant des enjeux de développement des publics et de la promotion des musées, le travail autour de la communication du réseau doit être pérennisé. Les outils mis en place, notamment le site internet (mueza,fr), doivent être actualisés et enrichis ;

Considérant que les actions de développement du site web de Muzéa s'inscrivent dans le dispositif d'aide du Département du Nord, pour assurer la maintenance, le développement de contenu et la valorisation du site internet de Muzéa ;

Considérant le dispositif mis en œuvre par le Département du Nord, intitulé « Réseau des musées thématiques » dont les objectifs sont :

- d'accompagner les territoires dans leur volonté de s'organiser et de mettre en œuvre des stratégies de développement culturel au service de leurs habitants à travers le réseau des musées thématiques
- d'encourager, en matière culturelle, les initiatives de structuration intercommunale des projets et de qualification des acteurs et des pratiques
- de valoriser les territoires et leurs musées par la mise en place d'un réseau et d'événements communs mettant en valeur les musées et leurs collections

Considérant le partenariat entre le Département du Nord et Cœur de Flandre aggro pour accompagner les musées dans le développement et la promotion des musées thématiques de la Flandre ;

Considérant le soutien renouvelé du Département avec l'attribution d'une aide financière annuelle plafonnée à 20 000 € pour mettre en œuvre la programmation d'action annuelle en faveur de Muzéa ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le renouvellement du partenariat pour la coordination du réseau des musées de Flandre (Muzéa) entre Cœur de Flandre aggro, la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre, le Département du Nord et les structures membres du réseau, pour la période 2025 à 2027,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention triennale de partenariat entre Cœur de Flandre et aggro et la CCHF pour l'animation de ce réseau et la mise en place d'actions de développement du réseau,
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide financière auprès du Département du Nord et aux autres financeurs potentiels,
- de solliciter un financement à hauteur de 8 826€ auprès du Département du Nord pour le développement du site web de Muzéa ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat entre Cœur de Flandre aggro et le Département du Nord sur la période de 2025 à 2027, dans le cadre dispositif départemental portant le réseau des musées thématiques en Flandre ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent .

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Valentin BELLEVAL